



## **Index de l'égalité femmes-hommes : Danone en France obtient des scores de 80/100 à 99/100**

**Paris, le 13 novembre 2019** - Danone soutient la démarche du gouvernement visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de l'entreprise. Nous avons mis en place à l'échelle mondiale un programme de diversité inclusive qui comporte trois axes que sont (i) l'inclusion, (ii) l'équilibre entre les sexes, (iii) la culture et les nationalités.

Depuis plusieurs années, Danone a mis en place une politique et des indicateurs de suivi de ses performances en matière d'égalité femmes-hommes qui permettent à ses filiales françaises d'obtenir des scores compris entre 80/100 et 99/100 à l'Index de l'égalité femmes-hommes mis en place par le gouvernement.

Danone est déterminée à poursuivre sa démarche d'amélioration continue et poursuit sa concertation avec ses partenaires sociaux avec pour ambition d'atteindre le score de 100/100.

<b>Entité</b>	<b>Score Index Egalité femmes-hommes</b>
Blédina	98
Danone SA	80
Danone Produits Frais France	85
Danone Research	86
Evian Resort	86
Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian	89
Société des Eaux de Volvic	99

Sous la forme d'une note sur 100, l'index de l'égalité femmes-hommes se compose de cinq grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises.

*A noter, les pertes de points peuvent être le fait d'écarts en défaveur des femmes, aussi bien qu'en défaveur des hommes.*

1. **Rémunération** (40 points): recensement des rémunérations moyennes des femmes et des hommes dans une entreprise.
2. **Augmentations individuelles** comparées femmes-hommes (20 points)
3. Evaluation des **promotions** (15 points)
4. Augmentation des femmes en **retour de congé maternité** (15 points)
5. Présence de femmes parmi **plus hauts salaires** de l'entité (10 points)